



Partenariat dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté

NOM de l'association (ou organisme ou administration) :

SOS HOMOPHOBIE délégation Alsace

Adresse : 231, avenue de Colmar – 67100 Strasbourg

N°de téléphone : 06 61 81 00 71

www.sos-homophobie.org

antenne de SOS HOMOPHOBIE en ALSACE : sos-alsace@sos-homophobie.org

SOS Homophobie, c/o Centre LGBT Paris IDF, 61-63, rue de Beaubourg, 75003 Paris

Téléphone : 01 48 06 42 41 / Ligne Azur : 0810 108 135.

Domaine d'intervention :

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIENTATION SEXUELLE ET À L'IDENTITÉ DE GENRE

Zone géographique d'intervention

: HAUT-RHIN / BAS-RHIN

Type d'actions pouvant être menées avec les établissements scolaires :

ATELIER / DÉBAT / CONFÉRENCE / PROJECTIONS DE COURT MÉTRAGE /

Objectifs de l'intervention

1. Lutte contre les discriminations dont pourraient être victimes à l'école certains jeunes des deux sexes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée ou de leur identité de genre, notamment :

a. violences verbales, physiques et morales ;

b. prises à l'écart.

2. Prévention des conséquences de ces discriminations, comme le suicide, l'adoption de comportements à risque, la dépression, la dégradation des résultats scolaires...

3. Rappel des grands principes de l'universalisme républicain, sur le respect de la personne humaine et sur l'égalité des droits.

4. Déconstruction des idées reçues, des stéréotypes et des préjugés dont se nourrit la discrimination homophobe.

5. Information sur les dispositifs de lutte contre les discriminations et les ressources dont pourrait avoir besoin une victime.

6. Amener les élèves à réfléchir sur leurs croyances, attitudes et pratiques au sujet de la discrimination homophobe afin de promouvoir la prévention de l'homophobie en milieu scolaire par les pairs. Une fois l'intervention terminée, il appartiendra en effet aux élèves de chercher à ce que la vie au sein de l'établissement se fasse dans le respect de tous.

Public scolaire concerné (âge, niveau) :

NOS INTERVENTIONS CONCERNENT PLUSIEURS NIVEAUX DE CLASSES,
DE LA QUATRIÈME À LA TERMINALE.

NOM et qualification des intervenants :

TOUS NOS INTERVENANT-E-S SONT FORMÉES À LA PRISE DE PAROLE FACE À UN PUBLIC JEUNE. CETTE FORMATION EST CONTINUE, GRACE AUX DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX QUI RELAIENT ET TRANSMETTENT L'ÉVOLUTION DES MÉTHODES D'INTERVENTION. TOUS LES

INTERVENANT-E-S SIGNENT UNE CHARTE QUI ENGAGE NOS BÉNÉVOLES SUR LA QUALITÉ DE L'INTERVENTION.

VOICI QUELQUES EXTRAITS DE CETTE CHARTE :

2. Caractère non partisan et laïcité. Les intervenant-e-s agissent au nom de l'association, de ses objectifs et de son éthique. Ils/elles ne font l'apologie d'aucune idéologie. Les intervenant-e-s observent une stricte neutralité dans les domaines religieux, philosophiques et politiques.

3. Universalisme républicain. Les interventions se situent dans le cadre strict de l'universalisme républicain à l'exclusion de tout communautarisme : il s'agit seulement de faire progresser le respect de la personne humaine et l'égalité des droits, et non de promouvoir des droits particuliers.

4. Non discrimination. Les intervenant-e-s sont attentifs/ves à ce que leurs valeurs, leurs préjugés, leur façon de vivre n'aient pas d'incidence, notamment discriminatoire, sur le déroulement de l'intervention.

5. Confidentialité. Les intervenant-e-s s'engagent à ne pas procéder et à ne pas encourager l'outing (révélation de l'homosexualité réelle ou supposée) de toute personne au sein de l'établissement, élève, professeur-e ou autre.

6. Rigueur. Les intervenant-e-s ne s'appuieront au cours de l'intervention que sur des éléments dont la validité et le sérieux sont établis. Toute idée relevant d'une conviction personnelle ou considérée comme discutable ne pourra être évoquée qu'avec précautions et présentée comme soumise à caution.

Agrément pour intervenir en milieu scolaire : OUI (AGRÉMENT NATIONAL & RÉGIONAL)
Si oui, date de l'agrément : NATIONAL 03 SEPT. 2009 / RÉGIONAL 05 AVRIL 2012

Part financière demandée à l'établissement scolaire : AUCUNE – CEPENDANT ENVOYER OU REMETTRE UN DON À L'ASSOCIATION RESTE POSSIBLE SI L'ÉTABLISSEMENT A LE DÉsir OU LES MOYENS FINANCIERS DE LE FAIRE.